



CC du Piémont Vosgien (Siren : 200042331)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Badonviller
Arrondissement	Lunéville
Département	Meurthe-et-Moselle
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe ARNOULD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de BADONVILLER
Numéro et libellé dans la voie	1 rue du Colonel de la Horie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	54540 BADONVILLER
Téléphone	03 83 72 02 91
Fax	03 83 72 07 27
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 381
Densité moyenne	31,32

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
54	Angomont (215400177)	89
54	Badonviller (215400409)	1 582
54	Bertrambois (215400649)	349
54	Bréménil (215400979)	121
54	Cirey-sur-Vezouze (215401290)	1 728
54	Fenneviller (215401910)	99
54	Montigny (215403775)	140
54	Neufmaisons (215403965)	247
54	Neuviller-lès-Badonviller (215403981)	89
54	Parux (215404195)	73
54	Petitmont (215404211)	353
54	Pexonne (215404237)	409
54	Sainte-Pôle (215404849)	211
54	Saint-Maurice-aux-Forges (215404815)	99
54	Saint-Sauveur (215404880)	57
54	Tanconville (215405127)	107
54	Val-et-Châtillon (215405408)	628

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Electricité, Gaz <i>· Distribution publique d'électricité · Adhésion au syndicat mixte départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle à la place des communes membres. · Redistribution de la redevance R2 aux communes.</i>
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des ordures ménagères et des déchets spéciaux des ménages. Réflexion, création et gestion d'une déchetterie.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <i>Agrément des sentiers par la création et l'entretien d'équipements de loisirs, la plantation d'essences nobles. Opérations globales de préservation, mise en valeur des vergers communaux et privés. - Actions de valorisation, d'aides, de promotion et d'embellissement de l'espace et de patrimoine intercommunal. Seront considérés d'intérêt communautaire : - Réflexion sur la mise en place et création d'une identité paysagère concernant l'embellissement et faisant ressortir l'appartenance des communes à l'intercommunalité. - Communication et la promotion de l'embellissement au niveau des particuliers. - Adhésion à toutes structures permettant à l'intercommunalité de mettre en place des projets visant à</i>

l'embellissement et à la promotion du patrimoine architectural et paysager. Etude et la création de projets destinés à l'embellissement et à la promotion du patrimoine architectural et paysager.

Services funéraires

- Service extérieur de Pompes funèbres

Aménagement et gestion d'une chambre funéraire

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Fourrière animale, exerce en lieu et place des communes membres et dans le cadre de son périmètre du service de fourrière animale.

- Action sociale

Action en faveur des enfants de 0 à 6 ans seront définis dans le contrat petite enfance signé avec la CAF. S

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

· Étude, aménagement (y compris les travaux de voirie interne aux zones, hors accès) et commercialisation de zones d'activités intercommunales.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

· Aides (montage de dossiers, recherche de financement) à la création, au maintien et/ou au développement du commerce, de l'artisanat et des activités de service. · Aides (montage de dossiers, recherche de financement) aux actions favorisant la diversification de l'activité agricole après étude de la commission de développement économique. · Aides (montage de dossiers, recherche de financement) aux démarches entreprises par la profession agricole et s'inscrivant dans une logique de développement durable après étude de la commission développement économique. · Promotion des richesses touristiques locales, par adhésion à l'office de tourisme du Lunévillois, hors domaines de compétences, périmètre et projets du syndicat mixte d'aménagement des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine. · Action d'intérêt communautaire favorisant le maintien, le développement ou l'accueil du commerce, de l'artisanat et des activités de service (soutien financier et logistique) · Nouvelles actions favorisant le développement touristique : études de création, de gestion de programmes et d'équipements touristiques. Les programmes et équipements touristiques devront répondre à plusieurs critères : · Assurer l'information et l'accueil des touristes. · Faire connaître le territoire. Assurer la promotion et la mise en valeur des différentes richesses touristiques locales.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Actions de valorisation, d'aides, de promotion et d'embellissement de l'espace et de patrimoine intercommunal.

- Activités péri-scolaires

-Construction et entretien de tout bâtiment dédié à la garde périscolaire -Mise en place, suivi et gestion du service d'accueil périscolaire. - Actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans qui seront définis dans le contrat petite enfance signé avec la caisse d'allocations familiales. · - Actions en faveur de la petite enfance : gestion et animation d'un centre multi accueil, gestion et animation d'un relais assistantes maternelles. -

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Promotion de manifestations d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire, les manifestations sportives et culturelles organisées annuellement sur le territoire, résultant d'une création locale et dont l'impact médiatique dépasse le territoire de la communauté de communes. - Gestion et animation de l'espace cyber-Lorraine du Badonvillois. - Création et gestion d'une bibliothèque intercommunale. - Actions favorisant la diffusion de spectacle en milieu rural. - Organisation des activités de loisirs en faveur des enfants et des adolescents hors temps scolaire, dans le cadre de contrats institutionnels. - Soutien logistique et financier aux manifestations à vocation intercommunale et des actions d'animation émanant d'une création locale, se déroulant sur le territoire et dont l'impact médiatique dépasse le territoire de la communauté de communes, à la culture et à la communication. Soutien aux actions pédagogiques, éducatives proposées par les écoles (élémentaires, primaire et collège) favorisant la connaissance du territoire et visant à faire connaître aux enfants d'autres territoires.

Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>-Élaboration et suivi d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement , de type plan d'aménagement et de développement durable (PADD).</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Tourisme <i>- Tout sujet associant plusieurs acteurs du territoire en vue de valoriser et / ou promouvoir les richesses culturelles, naturelles, historiques locales. - Création, balisage, entretien et promotion de sentiers thématiques de mise en valeur du patrimoine naturel, historique ou culturel local. - Actions de valorisation et de promotion de l'espace du patrimoine naturel dans le but de lutter contre la fermeture des paysages.· - Tout projet associant plusieurs acteurs du territoire en vue de valoriser et / ou promouvoir les richesses culturelles, naturelles, historiques locales.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>-Mise en ?uvre et élaboration d'outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat sur le territoire (programmes locaux de l'habitat sur le territoire (programmes locaux de l'habitat, OPAH..) -Actions de valorisation et d'aides pour la réhabilitation du patrimoine bâti, privé et public en compléments des dispositifs traditionnels. -Actions et opérations en faveur du logement, en complément des dispositifs traditionnels -Aide au ravalement de façades, aide à la réfection de toitures, aides à l'amélioration de l'habitat, aide la réhabilitation de logements locatifs dégradés, aide à la transformation de locaux d'activité en logement locatif, aide à la création / réhabilitation de logements locatifs communaux, selon les règlements approuvés par le conseil communautaire.· -Actions de valorisation, de réhabilitation du patrimoine bâti privé et public.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>- Mise en ?uvre et élaboration d'outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat sur le territoire (programmes locaux de l'habitat sur le territoire (programmes locaux de l'habitat, OPAH..)</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>- Validation et participation à la charte d'aménagement et de développement durable du pays : - Participation à l'élaboration, l'approbation, le suivi, la gestion et la mise en ?uvre de la charte de pays au sens de la loi précisant la notion de pays. - Adhésion en temps voulu par simple délibération de son conseil communautaire à un syndicat mixte ou à un groupement d'intérêt public de développement local et tout autre outil nécessaire intervenant dans la mise en ?uvre d'un pays au sens de la loi précisant la notion de Pays.</i>
- Autres <i>-La communauté de communes pourra, sous certaines conditions, à la demande des communes membres, assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux propres à ces communes. Une convention de délégation fixera les conditions techniques et financières de cette prestation.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
54	Syndicat départemental d'électricité de Meurthe et Moselle (255403495)	SM fermé	483 369
54	Syndicat mixte du SCOT du sud Meurthe-et-Moselle (200009637)	SM fermé	581 970
54	PETR du Pays du Lunévillois (200051134)	SM fermé	81 131

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)